



L'association Saint Palais Environnement a pour objectif de regrouper tous les habitants, résidents et estivants de Saint-Palais sur Mer, en vue de :

- *Défendre Saint-Palais sur Mer, ses plages, ses eaux de baignades, ses rivages, et sa forêt,*
- *Intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire assurer la protection du patrimoine de la commune et de ses habitants et agir pour la suppression de toutes les nuisances.*

Saint Palais Environnement est une association apolitique, animée uniquement par des Saint-Palaisiens soucieux de protéger leur environnement et leur cadre de vie.

Association Saint Palais Environnement

55 rue des Combattants d'AFN

17420 Saint-Palais sur Mer

✉ saint.palais.environnement@gmail.com

Notre référence : GID 2021-08

Saint-Palais sur Mer, le 15 août 2021

Objet : Origine de la pollution des eaux de baignade du 2 août 2021, des plages du Bureau, de Nauzan et de Pontaillac.

A l'attention de :

- Monsieur le Maire de Royan,
- Monsieur le Maire de Saint-Palais sur Mer,
- Monsieur le Maire de Vaux sur Mer.

Copies :

- Monsieur le Président de la CARA,
- Monsieur le vice-Président de la CARA en charge de l'assainissement,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de protection de l'environnement et du cadre de vie du littoral Royannais.

Analyses ARS du 2 août 2021

		Bureau 13h00	Nauzan 13h20	Pontaillac 13h35
Entérocoques	(Bon<100)	750	1270	661
Escherichia Coli	(Bon<100)	712	1010	872

Pour donner suite aux résultats catastrophiques des contrôles sanitaires de l'ARS du 2 août 2021, nous avons demandé à la CARA de nous fournir des précisions sur le fonctionnement du système d'assainissement du 25 juillet au 8 août 2021 (GID 2021-06).

Sur la base des informations communiquées, il apparaît que cette pollution ait pour origine un **rejet non autorisé** de la STEP de Saint Palais dans l'Estuaire. Ces informations ont également permis de mettre en évidence, d'autres **rejets non autorisés les jours suivants.**

Rejets de la STEP de Saint-Palais dans l'Estuaire

	2 août 2021	3 août 2021	4 août 2021	5 août 2021	6 août 2021
Pluviométrie (mm)	1,2	4,2	29	1	0.6
Début du rejet	12h37	14h30	13h08	15h35	16h34
Inversion du courant de marée (PM+1)	14h08	15h23	16h22	17h08	17h47
Volume rejeté dans l'Estuaire (m3)	6 067	3 533	12 933	6 200	4 867
Analyses bactériologiques des eaux de baignade (PM+1)	ARS 13h00-13h45	Non	Non	Non	Non
Analyse bactériologique du rejet *	non	non	non	non	non

** Faute d'analyses réalisées sur ces rejets et d'étude courantologique, il n'est pas possible de déterminer leurs impacts sur la qualité des eaux de baignade des plages du littoral Royannais !*

*Comme nous l'avons évoqué, lors de notre réunion du 3 juillet, il est sans intérêts de réaliser ces analyses sur les rejets de nuit ! **Il serait plus pertinent de les réaliser sur les rejets de jour** (pendant les heures de baignade).*

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, Il est vraisemblable que les après-midi des jours suivants, les plages du littoral Royannais aient continué à être polluées !

Saturation de la STEP de Saint-Palais lors des épisodes pluvieux

	Ven. 30/07/2021 « Temps sec »	Mer 4/08/2021 « Pluie »	Différences « E.C.P. » Eaux Claires Parasites
Pluviométrie J-1 en mm	0,0 mm	29 mm	
Entrées STEP SPsM en m3/j	16 486	27 091	+10 605 (+64%)
Entrées STEP Les Mathes en m3/j	3 823	4 013	+190 (+5%)
Total	20 309	31 104	+10 795

Rejets en mer non autorisés dans l'Estuaire (avant PM+0,5h) en m3/j	0	10 933	+10 933
---	----------	---------------	----------------

1. En période estivale, à la suite d'épisodes pluvieux, la STEP de Saint-Palais est saturée par des ECP (Eaux Claires Parasites),
2. ses performances d'épuration se dégradent,
3. les bassins à marée débordent,
4. l'unité de désinfection (UV) est inefficace,

5. les eaux usées non désinfectées se déversent en mer,
6. sous l'effet des courants de marée, les rejets remontent plus ou moins loin dans l'Estuaire en fonction du coefficient de marée et du volume rejeté,
7. sous l'effet des vents dominants (SSO), les rejets non désinfectés polluent les eaux de baignades du littoral Royannais (**CQFD**).

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'accepter, messieurs les Maires, l'expression de nos sincères salutations.

Pour **Saint Palais Environnement**,
le Président,
Gilbert DEPAEPE